



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 17 FEVRIER 2022**

**Date de convocation :**

10/02/2022

En exercice : 29

Présents : 19

Votants : 29

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude AYMERICH, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint

Étaient présents : Mmes Mrs, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Denis OLIVE, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Yasmine SEBAHOUI, Mélissa OBBIH, Danielle POUDADE, Georges LLOBET, Daniel RENOULLEAU, Nicole HERRISSON, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : William BURGHOFFER (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Annabelle ALESSANDRIA (pouvoir à Claude AYMERICH), Alain DOMENECH (pouvoir à Xavier BERAGUAS), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Alain MARGALET), Jade SAVOYE (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Philippe LECOINNET (pouvoir à Georges LLOBET), Vanessa DENAYRE (pouvoir à Danielle POUDADE)

Mme Mélissa OBBIH a été désignée comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022/14 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE REBOUCHAGE DU FORAGE DU CES**

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint rappelle les différents programmes exécutés, en vue d'améliorer le réseau d'eau et le rendement de la commune, pour la distribution d'eau potable.

Il rappelle également la réalisation d'un nouveau forage pour diversifier la ressource en eau : le Forage du Rosaret, dont la construction s'est achevée en septembre 2017. Il puise dans la nappe du pliocène. Antérieurement, la ville d'Ille sur Tet utilisait deux forages : le F3bis Boules et le F2 CES. Lors des études, l'hydrogéologue agréée M. Marchal avait évoqué la vulnérabilité et la nécessité d'abandon du forage F2 CES. L'urbanisation de la ville ne permet plus de respecter le périmètre de protection de ce forage. Il s'agit donc de le reboucher, pour un montant de 3 295 € HT.

Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales peut être sollicité pour cette prestation.

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**APPROUVE** les travaux de rebouchage du forage du CES, pour un coût de **3295 € HT**.

**VALIDE** le plan de financement suivant :

|   |      |         |
|---|------|---------|
| Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales | 40 % | 1 318 € |
| Autofinancement                               | 60 % | 1 977 € |

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 17 février 2022

Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint délégué,

Claude AYMERICH



*(Signature)*

Accusé de réception en préfecture  
066-216600882-20220302-2022-014-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2022  
Date de réception préfecture : 02/03/2022